



## Le gouvernement confirme sa politique de guerre sociale !

La politique gouvernementale tournée vers les intérêts des plus riches a fait de la réduction du périmètre de la sphère publique un véritable dogme et cible la DGFIP comme principal exutoire.

Ainsi, l'essentiel des 4 500 destructions d'emplois programmées en 2019 sera supporté par la DGFIP au motif que le Prélèvement à la Source (PAS) et la suppression progressive de la taxe d'habitation permettraient des « économies » d'emplois dans notre administration.

Et, dès 2020, ce sont 10 000 emplois de fonctionnaires d'Etat que le tandem Macron-Philippe veut passer à la trappe.

Dès lors, rien d'étonnant à ce que la DGFIP et les directeurs locaux travaillent au démantèlement de notre administration : fusions de directions, resserrement du réseau et regroupement de services, diminution de moitié du nombre de communes d'implantation des services, transferts de services complets dans des zones moins urbaines afin de réduire les budgets immobiliers...

Les retraites, les prestations familiales, les pensions d'invalidité, les aides au logement, quant à elles, ne seront revalorisées que de 0,3 %, alors que l'inflation annuelle était de 2,3 % en juillet. Cette désindexation entraîne la ponction de milliards d'euros dans les revenus des retraités-es (déjà touchés-es cette année par l'augmentation de

25 % de la CSG), des familles, des jeunes.

A l'opposé, les actionnaires des entreprises françaises ont reçu 51 milliards de dollars de dividendes au cours du 2ème trimestre : un « pognon de dingue » !

Suppression de l'ISF, de l'exit-tax, plafonnement de la taxation sur le capital, destruction du Code du travail, du statut des cheminots et celle à venir du statut des fonctionnaires, sans oublier la réforme de l'hôpital public et la remise en cause des fondements du financement de la protection sociale avec la destruction de la retraite par répartition et du Code des pensions, l'exonération totale de cotisations chômage et maladie en 2019 : c'est à une véritable guerre sociale que se livre le gouvernement !

Une évidence s'impose, dans cette politique de destruction sans précédent des fondements de l'Etat social et des conquêtes des salarié-es depuis 1936 et 1945, PERSONNE ne sera épargné.

Dans ce contexte, la résignation et le fatalisme seraient les meilleurs alliés du gouvernement.

Plus que jamais, il nous faut construire dans l'unité la riposte aux attaques sans précédent contre les droits et les conquêtes sociales !

La section CGT Finances Publiques Paris tiendra son assemblée générale  
le mardi 25 septembre 2018 :



Bourse du Travail à partir de 9h.

Salle Eugène Hénaff

85, rue Charlot - 75003 Paris

Métro: République - Filles du Calvaire

### Contactez-nous, venez nombreuses et nombreux !

CGT Finances Publiques Paris : 6 rue St Hyacinthe 75001 Paris

Site : [www.cgtdgfiip75.org](http://www.cgtdgfiip75.org)

Courriel : [cgt.drfiip75@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfiip75@dgfiip.finances.gouv.fr)

Tél : 01 44 85 87 49

# Recours vers le futur !

En 2018, l'entretien professionnel, portant sur la gestion 2017, a été le premier organisé sans attribution possible de réductions-majorations d'ancienneté pour les A et C (ce qui est déjà le cas pour les B depuis 2017).

Catégorie	Nombre de Recours	Nombre de dossiers défendus par la CGT	%
A	15	8	53
B	19	8	42
C	9	2	22

Toutes catégories confondues, le nombre de recours année après année ne fait que chuter. Il y a à cela quatre explications principales :

- ▶ la complexité de la procédure de recours est un obstacle destiné à décourager les démarches des collègues,
- ▶ la disparition des bonifications a de facto entraîné une baisse des recours,
- ▶ la partialité et l'absence de transparence du recours obligatoire à l'autorité hiérarchique le transforment en arme de dissuasion massive,
- ▶ la position de la direction qui, en faisant de la parole des évaluateur-rices une parole intangible, rejette par principe la véritable prise en compte des demandes des agent-es.

A ce titre, les CAPL de juillet en ont été la triste illustration et ce même si, grâce aux interventions de la CGT, plusieurs dossiers ont obtenu une issue favorable. Les modifications des commentaires ne correspondaient que trop rarement aux demandes des collègues. Il ne s'agissait trop souvent que d'évolutions en deçà de leurs attentes et d'une véritable prise en compte de leur travail.



Pour la CGT, la CAPL examinant les recours doit être un véritable lieu de dialogue social où la parole des évaluateur-rices ne doit pas occulter celle des agent-es. Elle doit être un espace où les demandes des collègues font l'objet d'une véritable prise en compte.

## Cotations

Les demandes de basculement de la cotation de « 2- aptitude au corps supérieur » à « 3- aptitude confirmée » sont presque systématiquement rejetées. Selon la Direction, à l'instar du basculement des croix du tableau synoptique de « très bon » à « excellent », seul l'évaluateur, de par sa proximité, est à même de juger de la valeur des collègues.

## Rédaction des rubriques

Si des progrès ont été constatés dans la rédaction de rubriques pas ou insuffisamment remplies (acquis de l'expérience, appréciations succinctes notamment), des marges de progression demeurent.

## Evaluateur-rices

Il n'y a plus de réunions d'harmonisation en raison de la disparition des bonifications. Si ce n'est la mise à disposition de pas à pas, les évaluateur-rices ont été abandonné-es sans réelles orientations en matière de conduite de l'entretien.

La subjectivité induite par le processus d'évaluation ne peut qu'accroître les disparités entre collègues, services et missions.

## Situations particulières

Une fois de plus, nombre de recours concernaient des agent-es en situation de handicap, de maladie, de congés maternité ou de changement de service. Ce n'est pas acceptable.

Dans les années à venir, le compte-rendu va prendre une importance primordiale (rémunération, affectation, promotion). Restez vigilant-es. Le recours est un droit.

# Les ratés du mercato

Le mouvement d'affectation du 1er septembre 2018 fait apparaître quelques grandes tendances toutes catégories confondues (pour chaque catégorie, voir les comptes-rendus disponibles sur le site CGT Paris).

S'il y a résorption des vacances (écart entre les emplois

forme de détachement sauf attention particulière aux dossiers sensibles.

De manière générale, la Direction s'est attachée sur ce mouvement à appliquer aux agent-es de Direction les

	A			B			C			Total		
	2015	2018	Ecart	2015	2018	Ecart	2015	2018	Ecart	2015	2018	Ecart
Emplois Implantés	1 212	1 091	-10%	2 212	1 924	-13%	1 611	1 479	-8%	5 035	4 494	-11%
Emplois Affectés	1 161	1 010	-13%	1 981	1 787	-10%	1 537	1 009	-34%	4 679	3 806	-19%
Vacances	-51	-81	59%	-231	-137	-41%	-74	-470	535%	-356	-688	93%
ALD	95	77	-19%	92	84	-9%	50	429	758%	237	590	149%
Temps Partiel	-40,4	-35,1	-13%	-55,1	-47,2	-14%	-46,1	-32,6	-29%	-141,6	-114,9	-19%
Vacances Réelles	3,6	-39,1	-1186%	-194,1	-100,2	-48%	-70,1	-73,6	5%	-260,6	-212,9	-18%

théoriques et réels), ce n'est qu'une illusion. Le comblement relatif des vacances n'a été rendu possible que par la destruction continue des emplois (1 339 suppressions depuis 2010, soit 21 % des effectifs).

Le nombre d'ALD (A La Disposition du Directeur) est en recrudescence chez les C car les C nouvellement recruté-es sont dorénavant ALD. La Direction dispose ainsi d'un volet d'agent-es affectables en dehors de toute règle (à noter néanmoins que les ALD, « équipe de renfort pérenne », conservent globalement leur positionnement sur poste à moyen terme).

Les détachements sont en forte diminution. Leur persistance s'explique : par l'affectation des agent-es en poste de direction fiscale (Pôles Fiscaux Parisiens 1 et 2), par le non-comblement des postes de titulaires des Services Communs, par des agent-es affecté-es dans d'autres ministères... La CGT reste opposée à toute

règles de gestion communes aux mutations (ancienneté administrative). Cependant, en séance, l'Administration a appris aux élu-es C que 2 postes Direction avaient été gelés.

Des zones restent encore largement déficitaires malgré la tendance à combler les vacances. Il s'agit d'un choix politique de la Direction de rogner les règles de gestion. Des missions sont dangereusement affaiblies, ainsi à titre d'exemple le contrôle fiscal externe. En effet, les structures chargées de l'assurer enregistrent d'importantes vacances d'emplois, tant en Pôle Contrôle et Expertise (PCE), Brigade de Contrôle Recherche (BCR) et Brigade Départementale de Vérification (BDV).

La situation dans les services est catastrophique. Les tensions et la souffrance au travail de nombreux collègues ne pourront que s'aggraver, l'abandon des missions et la priorisation des tâches se poursuivre.

## Mouvement 2018

- allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situations de rapprochement familial
- suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C

## A partir de 2020

- remise en cause de l'affectation RAN/missions/ structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local : ce sera l'affectation au département pour tout le monde et la suppression du zonage pour les gros départements
- allongement du délai de séjour à 3 ans en 1ère affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, à l'exception du rapprochement familial.

## Couleur cafet' !



Depuis des années, les agent-es du site NDV sont privé-es d'un véritable espace détente. Depuis des années, la CGT se bat pour que cela change, par le biais d'une pétition largement signée par les agent-es et des interventions régulières en CHS-CT. Elle a enfin fini par obtenir gain de cause. En début d'année, le DRFiP a donné une suite favorable à la demande de la CGT. Courant septembre/octobre, le coût des travaux sera présenté en CHS-CT. Les aménagements pourront alors démarrer. Ainsi, en complément des distributeurs installés au rez-de-chaussée de l'annexe, les agent-es devraient disposer avant la fin de l'année d'un coin cafet' prévu au 1er étage du bâtiment principal.

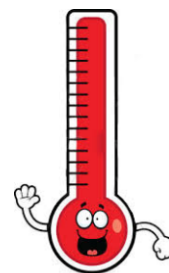
## 36 15 CODE L.A.

Désormais, le dépôt de candidature pour la liste d'aptitude de C en B et de B en A se fait via SIRHIUS (date limite le 10 septembre). A cet effet, la CGT a mis à votre disposition une notice explicative sur son site.

Problème : SIRHIUS n'est pas paramétré pour envoyer un accusé de réception automatique. Interpellée par la CGT, la Direction indique de son côté ne pas être en mesure de le faire. La seule solution qu'elle propose : « les agent-es ayant des interrogations quant à leur candidature peuvent s'adresser à leur correspondant RH habituel ». On voudrait nous faire croire que la dématérialisation serait la solution...

## The chaud must go on

Les très fortes chaleurs ressenties au cours de cet été ont entraîné des températures insupportables dans certains bureaux (jusqu'à 35°!). D'après l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), « le travail par fortes chaleurs et notamment au-dessus de 33° présente des risques pour la santé et peut entraîner des accidents de travail » et nécessite que le « travail soit adapté ».



Face à cette situation, la CGT Finances Publiques Paris a demandé à de nombreuses reprises des aménagements horaires qui ne pénaliseraient pas les agentes et les agents.

La direction s'est dans un premier temps retranchée derrière la DG qui avait produit un message imposant que tout aménagement respecte « les obligations horaires », ce qui justifiait selon le DRFiP que les agent-es bénéficiant du dispositif des « journées continues » ne soient créditée-es que des heures effectivement travaillées et non d'une journée entière. Bien entendu, aucune solution n'a été proposée aux collègues se trouvant dans l'incapacité d'arriver avant 8h au bureau !

Nous avons alors alerté le Bureau National de notre syndicat, qui a saisi la DG. Celle-ci a ensuite produit un nouvel écrit, moins restrictif.

La direction locale, malgré notre insistance, a pourtant persisté en refusant de mettre en place un dispositif ne pénalisant pas les collègues souffrant des fortes chaleurs.

C'est donc bien le DRFiP qui a fait ce choix, au mépris de la santé des agent-es !

Les agent-es ne sont en rien responsables de l'aménagement des locaux de l'administration ! Continuons ensemble à exiger des conditions de travail décentes !

## Miracle à St SULPICE

Une coupure de courant ERDF dans le quartier de St Sulpice a généré un bug sur le réseau SFR au cours du mois de juillet. Les agent-es du site n'ont donc eu accès à aucune application pendant cette période.

Pour la direction, les agent-es qui étaient au « chômage technique » pouvaient s'occuper en faisant du classement ou en utilisant la bureautique (sic!).

**Élections professionnelles Fonction publique**



DÉCEMBRE

**2018**

**JE VOTE CGT**